



Réf. Farde e-Assemblées : 2686324

N° OJ : 118

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/12/2025

Objet : Asbl Cercle des naturalistes de Belgique.- Subside biodiversité : 750,00 EUR.

Le Conseil communal,

Considérant que les citoyens connaissent souvent mal la biodiversité des espaces verts de la Ville de Bruxelles, et que le rôle de celle-ci gagne à être connu et valorisé ;

Considérant que la sensibilisation du public à la biodiversité urbaine et à l'histoire des espaces verts emblématiques de Bruxelles est une action qui est prévue dans l'Accord de majorité 2024-2030 de la Ville de Bruxelles ;

Considérant que, pour la quatrième année consécutive, l'UO Climat et Ville en transition organise des balades guidées « biodiversité » dans les espaces verts de la Ville de Bruxelles ;

Considérant que ces balades ont été confiées à la section "Cercle des Guides-Nature du Brabant" de l'asbl "Cercles des Naturalistes de Belgique" pour son action de sensibilisation des citoyens de tous âges à la nature et à la biodiversité souvent méconnues présentes dans les espaces verts ;

Considérant la demande de soutien adressée à la Ville de Bruxelles par l'asbl "Cercles des Naturalistes de Belgique" pour son action de valorisation et sensibilisation de la biodiversité sur le territoire de la Ville de Bruxelles ;

Sur proposition du Collège Bourgmestre et Échevins,

ARRETE :

Article 1:

L'octroi d'un subside de 750,00 EUR en faveur de la section "Cercle des Guides-Nature du Brabant" de l'asbl "Cercles des Naturalistes de Belgique" pour l'organisation des balades guidées "biodiversité" est adopté ;

Article 2:

L'engagement de 750,00 EUR en faveur de l'asbl "Cercles des Naturalistes de Belgique", rue des Ecoles 21 à 5670 Vierves-sur-Viroin (BCE 0412.040.360) est adopté ;

Article 3:

L'engagement et la liquidation de la dépense à l'article 87906/33202 du budget ordinaire 2025 est adopté ;

Article 4:

Le financement de la dépense par la trésorerie est adopté.

Annexes :

